Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit BlueZol
- · Code du produit 39808
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0 FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Service "sécurité des produits" Tel.: +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Medical Emergency Information in case of poisoning:

Poison Information Center Mainz - Phone: +49 (0) 6131 19240

(advisory service in German or English language)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané. Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS08

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger GHS05, GHS06, GHS08, GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phénol

2-mercaptoéthanol

thiocyanate de guanidinium N-lauroylsarcosinate de sodium

· Mentions de danger

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

· Indications complémentaires:

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS06, GHS08, GHS09
- · Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phénol

2-mercaptoéthanol

thiocyanate de guanidinium

N-lauroylsarcosinate de sodium

· Mentions de danger

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: PBT assessment not available.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

· vPvB: vPvB - assessment not available.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribu	uant aux dangers:	
CAS: 108-95-2	phénol	30-50%
EINECS: 203-632-7	 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314 	
CAS: 593-84-0	thiocyanate de guanidinium	15-30%
EINECS: 209-812-1	Skin Corr. 1C, H314; 🗘 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 60-24-2	2-mercaptoéthanol	0-10%
EINECS: 200-464-6	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 137-16-6	N-lauroylsarcosinate de sodium	0-10%
EINECS: 205-281-5	🔗 Acute Tox. 2, H330; 📀 Eye Dam. 1, H318; 🗘 Skin Irrit. 2, H315	

Indications complémentaires :

the product contains no further substances which shall be indicated according to REACH-Regulation (Regulation (EC) No. 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · après inhalation: Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · après contact avec la peau :

Immediate wash with copious amounts of water and soap; rinse thoroughly; seek medical advice.

· après contact avec les yeux :

Rinse opened eye for several minutes under running water. Remove present contact lenses, if easy to do, and continue rinsing. Consult ophthalmologist immediately.

· après ingestion :

Wash out mouth instantly. Drink copious amounts of water and provide fresh air. Call for doctor immediately.

Do not induce vomiting!

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO₂ poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

(suite de la page 3)

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Ammoniac (NH₃)

Sulphur oxides (SOx)

Hydrogen sulfide

Acide cyanhydrique (HCN)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de protection respiratoire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker de 2 à 8 °C
- · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Keep receptacle tightly sealed and store in dry conditions.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

108-95-2 phénol (30-50%)

VLEP Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm

Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm

M2, Risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

(suite de la page 4)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

A titre provisoire, filtre:

Filtre P3.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Gants de protection.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
· Indications générales.		
· Aspect:		
Forme:	liquide	
Couleur :	jaune clair	
· Odeur :	caractéristique	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH:	no information available	
· Modification d'état		
Point de fusion :	no information available	
Point d'ébullition :	no information available	
· Point d'éclair :	no information available	
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.	
· Température d'inflammation :	no information available	
· Température de décomposition :	no information available	

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

	(suite de la pa
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	no information available
supérieure :	no information available
· Pression de vapeur :	no information available
· Densité :	no information available
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol	/eau) : no information available
· Viscosité :	
dynamique :	no information available
cinématique :	no information available
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses No further relevant informations available.
- · 10.4 Conditions à éviter

exposure to the light

high ttemperatures

- · 10.5 Matières incompatibles: Avoid contact with: acids, strong oxidizers
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: In case of fire: See Section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
108-95-2 pl	rénol	
Oral	LD50	300 mg/kg (Maus)
		317 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	670 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	316 mg/l (rat)
593-84-0 th	iocyanate	de guanidinium
Oral	LD50	593 mg/kg (rat)
60-24-2 2-n	nercaptoéti	hanol
Oral	LD50	133 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	112-224 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	2,1 mg/l (rat)
		(suite pa

30 1)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021 Date d'impression: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

137-16-6 N-lauroylsarcosinate de sodium	l	/96h 37 mg/l (trout)	(suite de la page 6)
	137-16-6 N-l	lsarcosinate de sodium	
Oral LD50 2.900 mg/kg (rat)	Oral I	2.900 mg/kg (rat)	

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Indications toxicologiques complémentaires :
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité		
· Toxicité aquatique :		
60-24-2 2-mercaptoéthanol		
EC50/48h	0,4 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	19 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
137-16-6 N-lauroylsarcosinate de sodium		
EC50/48h	29,7 mg/l (Daphnia magna)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Disposal must be made according to official regulations.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

(suite de la page 7)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Disposal of uncleaned packagings must be made according to official regulations in the same manner as the product.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN2810
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR	2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A (PHÉNOL, THIOGLYCOL), DANGEREUX POU
IMDG	L'ENVIRONNEMENT TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (PHENO) THIOGLYCOL), MARINE POLLUTANT
IATA	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (PHENOI THIOGLYCOL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG	
Classe Étiquette	6.1 Matières toxiques. 6.1
Class Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
	0.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pou l'environnement : 2-mercaptoéthanol
Polluant marin:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Augustian Maribus (sui
l'utilisateur Indice Kemler :	Attention: Matières toxiques. 60
naice Kemier : No EMS :	60 F-A,S-A
Stowage Category	E
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
	SW2 Clear of living quarters.

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

	(suite de la page
Indications complémentaires de transpor	t:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A (PHÉNOL, THIOGLYCOL), 6.1, III, DANGEREU. POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO
- H2 TOXICITÉ AIGUË
- E2 Danger pour l'environnement aquatique
- \cdot Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50~t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	40-70

- · Classe de pollution des eaux :
- Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3): très polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2021 Numéro de version 3 Révision: 27.05.2021

Nom du produit BlueZol

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique : Service sécurité

· Contact: +49 6221 13840-35

· Acronymes et abréviations:

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

 $CAS:\ Chemical\ Abstracts\ Service\ (division\ of\ the\ American\ Chemical\ Society)$

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3